## OCTEVILLE-SUR-MER

SEINE-MARITIME

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Délibération n° DE AF 2025 36 078

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Date d'envoi de convocation : 19 novembre 2025 | 076-217604818-20251125-DEAF202536078-DE

Nombre de conseillers en exercice : 29

Accusé certifié exécutoire

Présents: 24

Réception par le préfet : 27/11/2025

Votants: 27

L'an Deux Mil Vingt Cinq Le 25 novembre 2025

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Olivier ROCHE, Maire.

Etaient présents à l'appel nominal: Olivier ROCHE, Didier GERVAIS, Françoise DEGENETAIS, Thierry LAFFINEUR, Michèle GAUTIER, Denis RIOULT, Frédérique VAUDRY, Patrick SILORET, Christine DONNET, Marie-Claude CRESSENT, Michel MAILLARD, Daniel BIGOT, Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT, Marie-France BEAUVAIS, Annie DURAND, Jean-Louis ROUSSELIN, Sylvain CHICOT, George LEMAITRE (arrivée 18h34), Isabelle JULIEN, Patrick BASSETTE, Claudine MABIRE, Jacques MARTIN, Marie-Pierre PIROCCHI, Philippe DESHAYES.

Etaient absents à l'appel nominal : Jean-Luc SERVILLE, Frédérique CORMONT (pouvoir à Françoise DEGENETAIS), Audrey BUSSY (pouvoir à Annie DURAND), Brigitte PRINCE (pouvoir à Marie-Pierre PIROCCHI) et Sylvie FICHET.

Secrétaire de séance : Patrick BASSETTE

Objet: Adoption d'une convention de mise à disposition de locaux avec Reflex

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la délibération n° DE AF 2023 36 094, adoptée lors du conseil municipal du 25 septembre 2023 et portant adoption d'une convention avec l'association Reflex pour l'utilisation d'un local rue Félix Faure ;

**CONSIDERANT** l'installation de locataires commerciaux au rdc du 40 rue Félix Faure;

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de maintenir un club photo exploité par l'association Reflex;

**VU** le rapport de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré,

## **DECIDE:**

- d'adopter une convention avec l'association Reflex, afin de lui permettre de poursuivre son activité au 1<sup>er</sup> étage du batiment sis 40 rue Félix Faure à Octevillesur-mer;
- **d'autoriser le maire**, ou son représentant, à signer tout document permettant de concrétiser ce projet.

## Délibération adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits ; Pour copie conforme, Le Maire,

Olivier ROCHE